

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

---

28 NOVEMBRE 2000

---

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2000 (1)  
— PARTIM POUR CE QUI CONCERNE LES COMPETENCES  
DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES

---

AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION  
DES RELATIONS INTERNATIONALES A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET,  
DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE,  
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE  
PAR M. HOFMAN

---

(1) Voir Doc. 121 (2000-2001) n°s 1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales a examiné au cours de sa réunion du 28 novembre 2000 (1), le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000 et du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001 — *partim* pour les matières relevant de ses compétences.

La commission a décidé de procéder à une discussion globale pour l'ajustement du budget de l'exercice 2000 et pour le projet de décret contenant le budget des Dépenses de l'exercice 2001.

#### 1. EXPOSE GENERAL DE M. HERVE HASQUIN, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

En préambule, quant au fond, je noterai, d'une part, que l'ajustement de notre budget pour l'année 2000 n'a fait l'objet que de peu de modifications. D'autre part, l'année 2001 sera placée sous le signe de la continuité et de la cohérence des actions initiées en l'an 2000 par la Communauté Wallonie-Bruxelles dans la définition et la conduite de sa politique de relations internationales.

Quant à la forme, cette présentation s'articule autour des quatre axes génériques suivants:

Premièrement, le budget du Commissariat général aux relations internationales; deuxièmement, les dépenses et subventions facultatives au titre de grands événements internationaux; troisièmement, les projets INES et PISA de l'OCDE;

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

M. Huart, Mme Persoons, MM. van Eyll, Bodson (rapporteur), Ficheroulle (en remplacement de M. Donfut), Hofman, Istasse (Président), Walry, Galand, Hardy (en remplacement de M. Desgain), Wesphael, Ancion, Etienne et Lebrun.

Ont assisté aux travaux de la commission:

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales;

Mme Picard, attaché au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Pynaert, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Méric, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Spelkens, directrice générale adjointe du CGRI;

M. Vanpetegem, expert du groupe PRL-FDF-MCC;

M. De Stercke, expert du groupe PS;

Mme Wattiaux, experte du groupe PSC.

et, quatrièmement la cellule Fonds social européen.

#### Budget du Commissariat général aux relations internationales

D'un point de vue général, la dotation au CGRI prévue initialement pour l'année 2000 n'a pas appelé de modifications à l'ajustement. En effet, les quelques accroissements de dépenses sur certains articles budgétaires ont été compensés soit par des réductions sur d'autres articles budgétaires, soit par des recettes plus élevées.

D'un point de vue plus particulier, l'année 2000 aura essentiellement été marquée par l'intégration de 75 millions de francs octroyés par la Région wallonne au titre des politiques croisées. Cette recette supplémentaire a été affectée, premièrement, au co-financement des délégations Wallonie-Bruxelles, deuxièmement, à des rémunérations d'experts dans le cadre du suivi du Sommet de Lisbonne et, troisièmement, aux premiers investissements de viabilité du futur Centre de documentation universitaire de Kinshasa.

Parallèlement à ce mode de compensation de l'accroissement de certaines dépenses, le recours aux réserves du CGRI, pour un montant de 15,2 millions supplémentaires, a permis de répondre à l'augmentation des dépenses inévitables, telle l'indexation des salaires, à partir de septembre 2000, ou encore l'augmentation à 108 millions de francs de la dotation de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, conformément à nos engagements.

Pour l'année 2001, l'augmentation de la dotation du CGRI a pu être limitée à 38,5 millions de francs, soit un total de 1 021 200 000 francs.

Cette augmentation de la dotation tient, premièrement, à l'indexation des salaires et des frais de fonctionnement. Deuxièmement, dans le cadre des politiques croisées menées avec la Région wallonne, une cellule de 4 personnes, en charge du suivi du Sommet de Lisbonne, a été constituée au sein du CGRI. En conséquence, la masse salariale du CGRI s'élève à 350 millions de francs et les frais de fonctionnement à plus de 120 millions.

Troisièmement, il est prévu d'ouvrir deux nouvelles délégations Wallonie-Bruxelles en 2001, l'une à Varsovie et l'autre à Bucarest. Ces nouvelles délégations, co-financées par la Région wallonne, permettront d'accentuer la visibilité de notre Communauté à l'étranger et plus particulièrement en Europe centrale et orientale.

Afin de garantir ces augmentations de dépenses sans pour autant accroître substantiel-

lement la dotation de la Communauté française, des efforts de compression de l'ensemble des dépenses ont été consentis. De plus, le CGRI puisera à nouveau dans ses réserves, à raison de 15 millions de francs, pour équilibrer son budget de l'année 2001.

### Dépenses et subventions facultatives — Grands événements internationaux

A la suite du vote de la norme de limitation à 80 % des dépenses et subventions facultatives 2000, les aides en faveur de grands événements internationaux pour cette année ont été concentrées sur le soutien aux actions menées en Afrique centrale.

A ce titre, huit coopérants APEFE ont été affectés dans les quatre écoles belges d'Afrique centrale ainsi qu'au profit des actions de l'UNESCO, dont celles des Chaires UNESCO qui prônent la défense des valeurs démocratiques et d'égalité des chances. Cette dépense s'inscrit pleinement dans le retour en Afrique centrale, qui reste une priorité pour les années 2000 et 2001.

De plus, afin de renforcer l'impact de ce retour, la recherche de synergies avec les organismes multilatéraux au profit de cette région a conduit la Communauté à soutenir de manière déterminante le projet « Bâtissons la paix » de l'UNICEF au Burundi, à hauteur de 3,5 millions de francs.

Mais ce total de 32 millions a également permis de soutenir diverses actions menées par le monde associatif dans le cadre de la politique internationale de la Communauté française. Ainsi, grâce à la Communauté, l'hôpital central de Kinshasa pourra-t-il désormais enfin disposer d'une Banque du sang digne de ce nom (1,8 million de francs).

Parallèlement, afin d'assurer la sensibilisation aux problèmes d'actualité, un colloque sur les événements autrichiens de cette année s'est tenu le 2 avril 2000. Ce colloque se voulait comme objectif d'éclairer les décisions de la Communauté Wallonie-Bruxelles quant aux sanctions à appliquer à l'égard de nos relations avec le gouvernement autrichien, d'une part, et l'aide à apporter aux démocrates, intellectuels et hommes de culture, d'autre part.

Enfin, un soutien significatif de 3 millions de francs a été apporté à l'exportation de nos ouvrages scientifiques de langue française.

L'année 2000 fut donc l'occasion d'initier des projets d'envergure sur la scène internationale. Je pense notamment à l'envoi de coopérants APEFE dans des Ecoles à programme belge ou dans des Chaires UNESCO ainsi qu'à notre partenariat initié avec l'UNICEF.

Quant à l'année 2001, elle sera avant tout celle où l'impact de toutes ces actions novatrices sera réellement perceptible. Nos coopérants seront donc, par exemple, maintenus dans leurs fonctions et l'APEFE sera en charge de la bonne continuité de ces projets.

Parallèlement à notre présence en Afrique centrale, notre Communauté sera également active, premièrement, dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Deuxièmement, un colloque intitulé « Femmes et religions » sera organisé au printemps 2001. A travers des témoignages, il s'agira d'explorer l'influence que la religion exerce sur les rapports entre hommes et femmes tels qu'ils s'expriment dans la société, et d'en analyser les conséquences, afin d'envisager d'éventuelles mesures politiques permettant d'accroître au mieux les perspectives d'égalité des chances.

Troisièmement, une action en faveur des œuvres cinématographiques de Henri Storck est également envisagée. A cette occasion, les copies de ces documents audiovisuels seront restaurées et multipliées.

### Projets de l'OCDE — INES et PISA

Pour l'ajustement du budget 2000, un transfert de 3 millions de francs a été opéré entre allocations de base de la division organique 14. Cette adaptation s'inscrit dans la volonté de la Communauté Wallonie-Bruxelles de poursuivre son implication dans les études INES et PISA.

En effet, lors de l'établissement du budget 2000, le montant prévu pour subvenir aux besoins de ces enquêtes sur l'enseignement initiées par l'OCDE était de 5 millions, alors que 8 millions étaient nécessaires au regard de nos obligations.

Ces enquêtes INES et PISA sont réalisées en Communauté Wallonie-Bruxelles par l'Université de Liège et par l'Université Mons-Hainaut. Le budget nécessaire au respect des conventions passées entre la Communauté et ces deux Universités s'élève à 7 millions de francs. En outre, un million complémentaire est indispensable pour la diffusion des résultats de ces enquêtes au sein des écoles de la Communauté.

En 2001, les enquêtes internationales de l'OCDE se poursuivront. Un montant de 8 millions a donc été prévu sur l'allocation de base dévolue à ces actions pilotées par les deux universités précitées.

En contrepartie, un montant de 3 millions a été soustrait à l'allocation de base de subventions relatives aux grands événements internationaux, dont le montant est, par conséquent, pour 2001, désormais équivalent à 7 millions.

## Cellule Fonds social européen

Pour 2000, les exigences relatives à la participation de la Communauté Wallonie-Bruxelles aux actions pilotées par la Cellule FSE ont appelé des transferts entre différentes allocations de base du programme 2 de la division organique 14. Il s'agit, pour l'essentiel, de respecter la clé de répartition prévue entre la Région wallonne, la Communauté française et la Cocof.

En réalité, la part assumée par la Région wallonne dans les évaluations a été plus importante que prévue. Il convient donc de diminuer la participation de la Communauté française sur ces actions. En compensation, pour respecter la clé de répartition, la Communauté est appelée à financer d'autres actions de la Cellule, telle la réalisation d'enquêtes européennes sur les Forces de travail en Wallonie et à Bruxelles.

Huit millions représente le montant total nécessaire aux missions d'Assistance technique des programmes de fonds structurels de l'Union européenne qui ont été confiées à la Cellule FSE.

En 2001, les subsides octroyés à la Cellule FSE devront à nouveau répondre aux exigences de la Commission européenne en matière d'Assistance technique ainsi qu'à la clé de répartition fixée entre la Région wallonne, la Cocof et notre Communauté.

Le nombre d'évaluations des actions de l'Union européenne prévues en 2001 est nettement moindre qu'en 2000. Il est donc plus judicieux de reporter les crédits vers les dépenses de toute nature de l'Agence FSE, qui verra le jour dans le courant du premier semestre 2001.

Pour terminer, il convient, je crois, de souligner qu'en l'année 2000, 16,6 millions avaient été consacrés à l'exposition universelle de Hanovre. Cette intervention ponctuelle n'a pas d'équivalent en 2001 et ces 16,6 millions constituent un effort réalisé sur le budget « Relations internationales » de la Communauté.

## II. DISCUSSION GENERALE

M. Lebrun constate que l'ajustement 2000 ne nécessite pas de grands commentaires puisqu'il porte essentiellement sur une diminution de crédits au programme 1, article 12.71.12 et article 33.02.12, de huit millions portant sur les grands événements internationaux. En réalité, des 40 millions prévus, 8 millions ont été soustraits à l'ajustement budgétaire suite, probablement, à la non organisation de certains événements.

M. Lebrun souhaite connaître la raison de la diminution de ce crédit. Y a-t-il eu des projets qui n'ont pu être rencontrés en la matière ?

Le ministre-président répond qu'il a voulu faire un effort en proposant de limiter à 80 % la possibilité d'engagement de crédits entraînant de ce fait une diminution d'autant d'un certain nombre d'autres postes budgétaires. Il s'agit d'un geste politique qui s'inscrit dans la perspective de limiter le dépassement budgétaire de 2001. A cet effet, le ministre-président cite en exemple le report pour des raisons strictement budgétaires du colloque « Femmes et religions » qui se déroulera en mars 2001 au lieu de décembre 2000.

M. Ancion rappelle que le ministre-président avait évoqué dans son exposé introductif l'ouverture de deux nouvelles délégations à Varsovie et Bucarest. L'ouverture de ces deux nouvelles délégations implique-t-elle la suppression de la délégation à Prague ou s'agit-il d'un développement nouveau ?

Le ministre-président confirme que l'ouverture de ces deux délégations s'inscrit bien dans le cadre de développements nouveaux car, la délégation de Prague est débordée notamment par l'étendue du territoire à couvrir.

Il existe à la fois une volonté politique pour la Communauté française d'être davantage présente en Europe centrale et Europe orientale et une volonté de consolider les implantations.

Toujours à propos des délégations, M. Ancion fait état des derniers mouvements de mutations et d'affectations des délégués qui a suscité des réactions et notamment un recours au Conseil d'Etat. Il souhaite connaître l'évolution de cette situation. De plus, les deux postes nouveaux seront-ils remplis par appel externe ou interne ?

Au point de vue de la politique de la Communauté française, en Afrique centrale, M. Ancion se souvient d'un programme ambitieux, initié par Mme Onkelinx, qui prévoyait l'envoi de coopérants et d'enseignants au Rwanda. Suite à la fin de l'embargo qui avait été décrété à l'encontre du Burundi, il avait également été envisagé de développer des actions similaires dans ce pays. M. Ancion souhaite savoir si, dans le cadre de toutes ces aides, la Communauté française recherche un certain équilibre quant à sa politique de coopération qui est menée de part et d'autre.

Enfin, M. Ancion signale qu'à Kinshasa, une initiative intéressante a été prise en matière de bibliothèque inter-universitaire. Comment cette initiative s'articule-t-elle par rapport aux activités menées par le Centre Wallonie-Bruxelles ?

En réponse aux différentes questions posées par M. Ancion, le ministre-président précise qu'en ce qui concerne l'affectation des délégués un recours a bien été introduit auprès du Conseil

d'Etat et que les recrutements se feront selon les règles en vigueur.

Concernant l'Afrique centrale, des actions ont été prises en liaison avec l'APEFE, et en collaboration avec les Affaires étrangères, en vue de renforcer la présence de la Communauté française dans les pays (Congo, Rwanda et Burundi), notamment par le biais d'une aide de la Communauté française aux écoles belges de Kinshasa, Bujumbura, Lubumbashi et Kigali.

En ce qui concerne les interventions au Burundi, la Communauté française a développé une série de projets tels que, par exemple, le cofinancement d'une maison de femmes inaugurée à Bujumbura.

Pour Kinshasa il s'agit d'un centre de documentation universitaire qui est complémentaire du Centre Wallonie-Bruxelles, mais davantage orienté vers un public universitaire et de chercheurs. Il est financé par la coopération, le CUD, et la Communauté française. De plus, l'APEFE mettra deux coopérants documentalistes à disposition de ce centre.

M. Wesphael constate que l'usage de la langue française en Europe centrale chute de manière vertigineuse, par rapport notamment à l'anglais. Il se pose la question de savoir si la Communauté française intensifie suffisamment le rapport de collaboration et de coopération sur le volet promotion de la langue française ainsi que les échanges particuliers entre des jeunes de ces pays et ceux de la Communauté française. Ne faudrait-il pas avoir une démarche plus large et plus stratégique en ce qui concerne la promotion de la langue française ?

Le ministre-président précise que c'est aussi en pensant à cet aspect de la question que la Communauté française ouvrira deux délégations supplémentaires qui conduiront à renforcer cet effort. Il précise que la Communauté française dispose d'un centre de littérature à l'université de Cluj en Roumanie.

M. le ministre-président précise que les échanges d'étudiants entre pays s'intensifient. Les programmes européens donnent davantage accès à des étudiants d'Europe centrale et orientale à l'enseignement universitaire dans l'Union européenne. Pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté française finance actuellement 16,5 équivalent temps plein lecteurs et 11,5 équivalent temps plein formateurs.

En ce qui concerne la présence du français en Roumanie, le ministre-président précise que la concurrence de la culture et de la langue allemande est la concurrence la plus importante pour la culture française; presque plus importante que l'anglais.

Dans le cadre de l'examen du budget du CGRI, M. Lebrun souhaite faire quelques

remarques. Il s'étonne que le ministre-président n'ait pas évoqué dans son exposé introductif le rôle que pourrait jouer la Communauté française dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Comment le ministre-président compte-t-il organiser dans le cadre multilatéral une série d'activités spécifiquement communautaires ? Il estime que le crédit prévu de 76 millions à l'article 534.02.02 est insuffisant.

M. Lebrun souhaite connaître les raisons de la diminution de 6,5 millions des crédits prévus concernant les émissions internationales de la RTBF.

Concernant le centre de documentation universitaire à Kinshasa, M. Lebrun souhaite savoir qui pilotera ce centre. Est-ce le CIUF ou la Communauté française ou les universités ? A quel montant sont estimées les dépenses ? S'agit-il par exemple de dépenses d'investissement ?

Par ailleurs, comment le ministre-président envisage-t-il l'intégration des services par rapport à la Région wallonne ? Où seront localisés ces différents services ? Enfin, il demande que soit annexée au rapport la liste des délégués et leurs affectations présentes et futures ainsi que la répartition des lecteurs en Europe centrale et occidentale dans le cadre de l'APEFE.

Le ministre-président répond qu'en ce qui concerne l'intégration des services, les négociations se poursuivent et des projets de textes ont été élaborés. Quant aux locaux, ce problème dépasse largement celui du CGRI, dans la mesure où la Communauté française est confrontée globalement aux problèmes liés à la Cité administrative de l'Etat.

Le ministre-président précise que le budget consacré au centre de documentation interuniversitaire de Kinshasa, se répartit en une dizaine de millions venant du CDU (Commission de coopération universitaire) et 13 millions du CGRI. L'APEFE financera en plus deux documentalistes.

Le problème du financement par le CGRI d'une partie des émissions internationales de la RTBF ne se pose pas en 2001, dans la mesure où la RTBF a pris un certain nombre d'initiatives et est à même d'assumer un certain nombre de charges en la matière.

Concernant la présidence belge, le ministre-président propose de faire un exposé détaillé devant la commission des Relations internationales en février 2001 où il donnera un éventail de ce qui a été décidé et de ce qui va se faire à l'occasion de cette présidence belge. Il informe toutefois la commission que la Communauté française a obtenu la présidence du Conseil formel Culture/audiovisuel qui se réunira dans le courant du mois de novembre 2001.

En réplique, M. Lebrun ne s'estime pas satisfait de la réponse sommaire de M. le ministre-président en ce qui concerne les émissions relayées par la RTBF vers l'étranger.

Le ministre-président rappelle que la RTBF est apte à assumer une mission de service public qui lui incombe et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir de nouvelles interventions de la Communauté française-relations internationales, en la matière.

Dans le cadre de l'élaboration d'un processus démocratique dans les pays d'Afrique, M. Galand signale qu'un des besoins qui se fait sentir dans ces pays est de disposer d'une information théorique et pratique sur le processus démocratique. Il souhaite savoir si ce type de documentation existe dans les délégations de la Communauté française.

En ce qui concerne l'Europe de l'Est, M. Galand attire l'attention du ministre-président sur un appui nécessaire à cette culture démocratique dans les pays d'Europe de l'Est, membres de la Francophonie, afin que le pôle francophone de la future Europe soit renforcé.

Il souhaite également un renforcement de l'appui de la Communauté française en Haïti compte tenu notamment que beaucoup de jeunes Belges s'investissent dans ce pays.

Enfin, M. Galand demande que le ministre-président intervienne auprès des Affaires étrangères afin que les résidents belges à l'étranger qui n'ont plus de carte d'identité belge, puissent disposer à nouveau de cartes d'identité et que le ministre-président examine la possibilité de créer une sorte de carte de reconnaissance ou d'accréditation de la Communauté française de Belgique.

Le ministre-président répond qu'en ce qui concerne l'appui pratique à la démocratie, ce problème ne doit pas s'évaluer uniquement en termes budgétaires. Il faudrait plutôt prendre l'habitude de procurer aux délégations une documentation de base qui permette aux personnes de s'informer davantage.

A une question posée par M. Lebrun sur des initiatives intéressantes au Burundi et au Rwanda qui concernent les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) le ministre-président confirme la poursuite de l'action de la Communauté française en cette matière.

Mme Persoons se pose la question de savoir quel est l'état des relations entre la Communauté française et les Belges résidant à l'étranger qui auraient bientôt le droit de vote. Dans les années 1980, il existait un conseil composé de représentants à l'étranger qui actuellement ne fonctionne plus. Ne faudrait-il pas le réinstaller. Par ailleurs, ne faudrait-il pas intensifier la présence de la littérature et de la presse francophone dans les délégations et les ambassades où il n'y a pas de délégués de la Communauté française.

M. le ministre-président rappelle qu'il a toujours veillé à ce que les délégués de la Communauté française entretiennent les meilleures relations possibles avec les ambassades. Il est difficile d'imposer certaines règles là où il y a une ambassade sans représentant de la Communauté française. En réalité, le problème de la diffusion de la presse francophone est souvent liée à la personnalité de l'ambassadeur. Il ne faut pas oublier que cette presse n'est pas destinée à un lectorat extérieur.

En ce qui concerne l'union des Belges francophones à l'étranger, M. le ministre-président confirme que l'aide continue. D'autre part, il serait disposé à réinstaller le conseil des Belges à l'étranger à condition que la Communauté française dispose des moyens financiers nécessaires.

### III. VOTES

Par 8 voix et 2 abstentions, la commission des Relations internationales recommande à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité l'adoption du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000 et du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2001 — *partim* pour les matières relevant de ses compétences.

Confiance est faite au Président et au rapporteur pour la rédaction de l'avis.

*Le rapporteur,*  
G. HOFMAN.

*Le Président,*  
J.-Fr. ISTASSE.

**LISTE DES AFFECTATIONS DES DELEGUES ET CONSEILLERS  
WALLONIE-BRUXELLES**

Nom	Lieu	Date d'entrée en fonction
Bourgoignie Christian	Bruxelles	1.9.2000
Cantraine Philippe	Bruxelles — Union européenne — Conseiller	1.9.2000
Clerbois Marc	Dakar	1.9.2000
De Greef Yves	Bruxelles — Union européenne	1.1.1999
François Geneviève	Paris — Conseillère	1.9.2000
Gheude Jules	Québec	1.9.2000
Hotermans Roger	Paris	1.9.2000
Jacquet Fredy	Kinshasa	1.9.2000
Kohen Marc	Paris — Directeur du Centre Wallonie-Bruxelles	1.9.2000
Kowal Zénon	Hanoï	1.9.2000
Lange Anne	Tunis	1.8.1999
Nayer Philippe	Genève	1.9.2000
Roland Jean-Pierre	Prague	1.9.2000
Sotiaux Daniel	Rabat	1.8.1999
Timmermans Marie-Henriette	Berlin	1.1.1999

## CENTRE DE DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE DE KINSHASA — REPONSE

**Objet: Centre de documentation universitaire de Kinshasa**

Le projet de mise à disposition d'un centre de documentation pour les étudiants kinois de l'enseignement supérieur se justifie à double titre.

D'une part, aucun établissement d'enseignement supérieur de la ville de Kinshasa ne dispose d'une bibliothèque digne de ce nom. D'autre part, la multiplicité des institutions d'enseignement supérieur rend difficilement imaginable un soutien significatif à toutes leurs bibliothèques au regard des budgets actuellement disponibles en Belgique, tandis que, enfin, l'éloignement du campus de l'UNIKIN par rapport aux autres institutions d'enseignement supérieur de la ville rend peu opérationnelle ni équitable l'hypothèse d'un soutien exclusif à la bibliothèque centrale de l'UNIKIN.

En présence de ces difficultés majeures, le CIUF (CUD), le CGRI et l'APEFE s'étaient proposé de mettre en commun leurs ressources en vue d'établir un centre de documentation universitaire permettant aux professeurs, chercheurs et étudiants des différentes institutions d'enseignement supérieur de Kinshasa d'avoir accès à plusieurs types de documentation, à savoir:

1. des ouvrages de référence dans les disciplines répertoriées;
2. des abonnements à des revues scientifiques essentielles dans les disciplines répertoriées et l'accès, le cas échéant, à ces revues par le réseau internet;
3. des supports aux cours dispensés dans les institutions d'enseignement supérieur de Kinshasa (dactylographie et reproduction des notes de cours);
4. des supports aux cours dispensés dans les universités francophones de Belgique ou éventuellement dans d'autres universités francophones, dans les disciplines répertoriées.

Très intéressé par le projet qui lui a été présenté au mois de février 2000, le ministre de l'Education de l'époque, M. Augustin Kamara

Rwakaikara, avait immédiatement proposé, afin d'en faciliter la réalisation rapide, son installation gracieuse dans les locaux du centre de géologie et des recherches minières (CGRM). Ce centre se situe à environ 1 200 m de notre délégation.

En ce qui concerne le financement du projet, la CUD, qui porte à ce projet le plus grand intérêt, s'est engagée à financer les frais d'équipement et de documentation (à l'exclusion des frais de viabilité et d'aménagement) à concurrence d'un montant de 10 millions de francs (pour moitié sur 2000 et pour moitié sur 2001). Cette intervention de la CUD servira au financement des postes suivants:

1. équipement mobilier;
2. équipement informatique;
3. connexion informatique;
4. matériel de base de reprographie;
5. téléphonie 30 000 francs;
6. premier fonds de documentation.

En ce qui concerne le coût des travaux de viabilité, sous réserve d'une confirmation des prix annoncés au courant du mois de juin 2000 pour un début des travaux immédiats, l'offre de la société Batiplus, société la moins disante parmi celles qui nous sont recommandées sur la place, s'élève à quelque 11 000 000 de francs.

La Communauté, qui assumera la charge de ces travaux de viabilité, répartira, comme la CUD, sa contribution sur 2000 et 2001, dont 5 millions sur l'exercice 2000, au titre des politiques croisées.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les services du CGRI estiment ceux-ci à quelque 2 000 000 de francs pour l'année 2001. Un article budgétaire spécifique au Centre de documentation universitaire de Kinshasa (535.05) a été établi pour la prise en charge de ces frais de fonctionnement.

Enfin, l'Agence interuniversitaire de la francophonie a marqué formellement son intérêt à s'associer à la CWB et la CUD pour porter ce projet.

PRESENCE DES LECTEURS ET FORMATEURS EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE  
(en équivalent temps-plein)

	Lecteurs	Formateurs
Bulgarie	1	1
Estonie	1	
Hongrie	5	3
Pologne	4,5	0,5
République slovaque	1	3
République tchèque	2	5
Roumanie	2	
Total	16,5	11,5